



Table des matières de l'offre technique

1. Analyse du mandat

Descriptif sommaire du mandat en utilisant son propre langage. Remarques à propos de particularités à relever ou de corrélations entre différents travaux.

Le soumissionnaire a-t-il évalué correctement la situation initiale et la complexité des prestations à fournir?

2. Fiche signalétique du bureau

Rédiger un bref descriptif de l'entreprise et des bureaux sous-traitants déjà connus.

S'il s'agit d'une communauté ou d'un consortium, indiquer toujours l'ensemble des entreprises affiliées et la structure de direction du groupe.

Indiquer les références en rapport avec le projet, y. c. nom et numéro de téléphone d'un interlocuteur.

Décrire l'infrastructure pressentie pour l'exécution du projet.

Fournir le formulaire signé de la déclaration spontanée, accompagné de toutes les pièces justificatives requises. Les géomètres conservateurs ou les géomètres conservatrices qui fournissent chaque année à l'OIG une documentation complète sur leur capacité financière peuvent s'y référer.

3. Personnel et organisation du projet

Indiquer le nom du responsable général, du chef de projet, des responsables des sous-projets, etc. en clarifiant leurs compétences respectives.

Indiquer le nom des personnes-clés dont dépend le déroulement du projet, en détaillant leur curriculum vitae et en précisant leur expérience.

Fournir le nom des remplaçants de ces personnes-clés.

4. Choix des méthodes de travail et marche à suivre proposée

Fournir une description détaillée des méthodes proposées pour exécuter le mandat et du déroulement des opérations sur les plans administratif, organisationnel, technique et autre.

5. Gestion de la qualité

Fournir la preuve que les méthodes de travail proposées permettent d'atteindre les standards de qualité requis.

Expliquer comment seront gérés activement les domaines suivants:

- processus de production (schémas de déroulement des opérations)
- sortes de produits (intermédiaires et finaux)
- ressources mises en œuvre (personnel, matériel, machines)
- gestion des délais (indiquer les jalons décisifs)

6. Organisation de la conservation

Fournir des indications précises sur la manière dont seront traités les mandats de mutation pendant la durée des travaux de nouvelle mensuration.

7. Echancier

Expliquer et commenter l'échéancier, prouver qu'il permettra de respecter les délais prescrits.

8. Autres indications

Fournir tout autre renseignement qui pourrait avoir son importance dans la compréhension du déroulement des opérations.